

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 02/2018

Nos réf : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE
16 MARS 2018
MONTBELIARD

<p>DATE DE CONVOCATION : 15/02/2018</p>	<p>L'an deux mil dix huit le premier mars à vingt et une heures dix minutes,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE : 01/03/2018</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 19</i> <i>Votants : 25</i> <i>Ayant donné procuration : 6</i> <i>Absent excusé : 1</i> <i>Absente : 1</i> <i>Exclus : 0</i></p>	<p><i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, VILMINOT Pascal, BORNE Aurélien, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska.</p> <p><i>Étaient représentés :</i> MORANDINI-HENRICI Séverine, ADDE Patrick, MULLER-FRAS Stéphanie, LALLAOUA Nora, DELMARRE Véronique, GORGULU Alpay.</p>
<p>OBJET : <i>Suppression / Création d’emploi</i></p>	<p><i>Procurations données :</i> MORANDINI-HENRICI Séverine a donné procuration à GROSJEAN Aline, ADDE Patrick donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre, MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à ATAR Nathalie, LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline, DELMARRE Véronique a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, GORGULU Alpay a donné procuration à DURY Bernard,</p> <p><i>Absent excusé :</i> SEGAUD Grégoire</p> <p><i>Absente :</i> FRANÇOIS Claudine</p>
<p>RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 25</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i></p>	<p>Monsieur Christian BEDEZ est nommé secrétaire de séance.</p>

Madame le Maire informe l’assemblée :

« Conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc à l’assemblée délibérante de fixer l’effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu’il s’agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d’emploi, la décision est soumise à l’avis préalable du Comité Technique. »

Considérant le tableau des emplois adopté par l’assemblée délibérante le 14/04/2017,

Considérant le licenciement au 01/08/2017 de l’agent occupant les fonctions de directeur du Pôle « Enfance Jeunesse Bâtiment »,

Considérant le recrutement d’un agent pour son remplacement,

Madame le Maire propose à l'assemblée la modification du tableau des emplois à compter du 09 avril 2018 comme suit :

- La suppression de l'emploi permanent de moniteur – éducateur et intervenant familial à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B,
- La création de l'emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C,
- La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emploi concerné,

Après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Technique ;

Le Conseil Municipal, **par 25 voix POUR, 0 CONTRE, 0 abstention,**

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré à Bavans, le 01/03/2018

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 01/03/2018

Publiée le 01/03/2018.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire



SOUS-PREFECTURE

16 MARS 2018

MONTBELIARD